ASYLUM CAPACITY SUPPORT GROUP
GLOBAL COMPACT ON REFUGEES

Supported by UNHCR, the UN Refugee Agency

Préserver la protection, garantir l'efficacité : un traitement rapide des demandes d'asile peu susceptibles d'aboutir
Note conceptuelle et ordre du jour

Date : mercredi 25 juin 2025

Heure : 15 h 30 à 17 h 00 CET (avec interprétation en arabe, anglais, français et espagnol)

Format : Virtuel

Contexte et objectifs

Avec plus de 8 millions de demandeurs d'asile en attente d'une décision concernant leur statut de réfugié dans le monde, les systèmes d'asile de toutes les régions continuent de subir une pression accrue. Ce chiffre élevé reflète non seulement l'ampleur des déplacements forcés dus à une multitude de crises nouvelles et prolongées, mais aussi les situations dans lesquelles des personnes qui se déplaçant pour des raisons non liées au statut de réfugiés se tournent vers le système d'asile afin d'obtenir un séjour légal temporaire, ce qui contribue à allonger les délais de traitement et à alourdir davantage des systèmes déjà surchargés. Face à cette situation, les États recherchent des solutions pratiques pour renforcer l'efficacité et l'intégrité de leurs systèmes d'asile, tout en continuant à garantir leur accessibilité et leur équité. L'une de ces solutions consiste à concevoir des procédures d'asile aussi efficaces que possible pour différents types de demandes, notamment celles qui ont peu de chances d'aboutir au statut de réfugié, telles que les demandes manifestement infondées, tout en renforçant les garanties procédurales et le respect des garanties procédurales.

Le Groupe d'appui à la capacité d'asile a déjà facilité des discussions sur les meilleures pratiques en matière de traitement des demandes d'asile prima facie et manifestement fondées. S'appuyant sur ces discussions, le Groupe d'appui à la capacité d'asile organisera un événement virtuel consacré au traitement des demandes qui ont peu de chances d'aboutir à l'octroi du statut de réfugié, y compris les demandes manifestement infondées. Il est essentiel de trouver une approche efficace qui réponde aux exigences de qualité afin de traiter ces demandes sans créer de nouveaux retards dans les procédures d'appel. L'événement réunira les États et les principales parties prenantes afin d'échanger sur la manière dont les différents systèmes nationaux traitent ces types de demandes dans leurs contextes respectifs. Il mettra en lumière les pratiques des États, permettra de partager les défis et les enseignements tirés et identifiera les moyens de soutenir une mise en œuvre plus large et plus efficace de ces procédures.

Projet d'ordre du jour

L'événement sera interactif et s'articulera autour de trois thèmes. Les États participants seront invités à partager leurs expériences et leurs points de vue sur la mise en œuvre de procédures de traitement des demandes d'asile manifestement infondées et d'autres demandes susceptibles d'être rejet. Du temps sera également consacré à des commentaires et retours d'information plus informels. Le programme sera structuré comme suit :

i. Ouverture et présentation sur l'utilisation et les garanties dans le traitement des demandes manifestement infondées et autres demandes peu susceptibles d'aboutir, en mettant l'accent sur les progrès réalisés, les défis et les opportunités.
ii. Conception des procédures : Présentation par un État (à confirmer) des ajustements à apporter aux procédures pour traiter les demandes manifestement infondées et les autres demandes peu susceptibles d'aboutir, y compris les enseignements tirés et les recommandations pratiques.

iii. Garantir les garanties d'une procédure régulière : Présentation par un État (à confirmer) sur les défis et les succès de la mise en œuvre des garanties d'une procédure régulière dans le traitement des demandes manifestement infondées et d'autres demandes peu susceptibles d'aboutir, y compris les enseignements tirés et les recommandations pratiques.
iv. Vulnérabilité et orientation : Présentation par un État (à confirmer) sur les critères et les procédures d'orientation et de traitement des demandeurs présentant un risque ou une vulnérabilité accrue.
v. Questions-réponses et discussion

Résultats

Le HCR produira un document mettant en évidence les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'événement, afin de permettre aux États de les adapter à leur propre contexte. Ce document vise à soutenir et à guider les États dans l'adoption et la mise en œuvre de procédures pour traiter des demandes manifestement infondées et autres cas de rejet élevé. Le document sera distribué avec tous les États et autres parties prenantes concernées et sera disponible sur le portail de l'ACSG.

Secrétariat du Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG), Juin 2024